

CE QUE NOUS NOUS APPREND L'HISTOIRE DU BOLÉRO DE RAVEL

samedi 21 mai 2016, par [Hervé Le Crosnier](#)

En 1928, Ravel compose le Boléro, une partition qui va connaître un succès mondial et des centaines de versions et arrangements. Un crescendo harmonique qui rapporte aussi des millions.

Une excellente série de neuf vidéos de 8 minutes réalisée par Fabian Caux-Lahalle et diffusée par l'INA raconte cette histoire de l'accaparement post-mortem de ce bijou de Maurice Ravel, qui n'en profitera guère, tombant rapidement malade et mourant moins de dix ans plus tard.

Cette série vidéo se regarde comme un roman policier. Traitises, marché clandestins, paradis fiscaux, et masseuse d'un côté, hommes politiques abreuvés par les lobbies et incapables de défendre le domaine public de l'autre. Nous avons ici une saga qui démontre la nocivité de la notion "d'ayants-droits", le détournement de toutes les lois et pratiques culturelles par des affairistes qui se servent ensuite du pouvoir acquis pour influencer les politiques et réduire toujours plus le domaine public.

Le tout sur fond de Boléro, dans de nombreuses interprétations venant du monde entier, de tous les styles musicaux et de toutes les époques.

Ah, les paradis fiscaux pour cacher l'argent récupéré des cendres de Maurice Ravel, mort sans enfants, léguant tout à son frère, lui-même sans enfants.

Mais c'est bien une affaire politique, dans laquelle les lobbies des industries culturelles ont préempté les pouvoirs publics, et nos chers hommes politiques, prêts à se laisser séduire.

La Suisse, Monaco, Gibraltar, Panama... La culture ne connaît pas de frontières, l'argent non plus.

C'est intéressant que ce soit l'INA qui ait produit ce brûlot, juste au lendemain du déclassement par le gouvernement, suite à la pression des lobbies soi-disant de la "culture", de l'article 8 de la Loi Lemaire. Celui-ci visait à protéger les communs informationnels, notamment en permettant aux associations spécialisées de porter plainte pour défendre le domaine public contre les accapareurs.

Il faudrait montrer cela aux membres de la commission mixte Sénat-Assemblée qui va définir au final cette loi. Il faut aussi le montrer à tous nos élus pour qu'ils voient combien leur manque d'intérêt pour la protection du domaine public n'est en réalité qu'une soumission aux arnaqueurs, aux lobbies, aux puissances de l'argent et le mépris de la société et de sa volonté de partage culturel, de ré-interprétation inventive des oeuvres. Qu'ils ne puissent plus fermer les yeux : ils sont responsables de ce qu'on vole au domaine public au profit de sociétés panaméennes ou monégasques.

Qu'en aurait dit Maurice Ravel, qui écrivait : « *Prenez un modèle, imitez-le. Si vous avez quelque chose à dire, votre personnalité ne paraîtra jamais mieux que dans votre inconsciente infidélité.* » (cette phrase est la conclusion de ce superbe documentaire).